CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E109661** **VALABLE JUSQU'AU** **07/12/2025**

ÉDITÉ LE **22/10/2024**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/03/2011
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 05/03/2018
Capital : 18 900

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LONS LE SAUNIER 531236156

Siret : **531 236 156 00042**
Code NACE : 4391A
Numéro caisse de congés payés : 4312540-001

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 320.180051

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 320.180051

Situation fiscale et sociale : A jour au 23/09/2024

Raison sociale : **VERNIER CONSTRUCTION BOIS**
Sigle : VCB
7 RUE DES METIERS
39700 ROCHEFORT-SUR-NENON

Téléphone : 03 84 72 23 24 **Fax :**
Portable : 06 72 28 77 57

Site Internet : www.constructionbois-vernier.com
E-mail : melanie-vcb@constructionbois-vernier.com

Responsabilité légale :
CHAVERIAT CHRISTOPHE GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MINORITAIRE OU ÉGAL... / VACHERET PIERRE ALAIN GÉRANT

Effectif moyen : 30 **Tranche de classification :** EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	20/10/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	20/10/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	20/10/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	20/10/2023
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	20/10/2023
o Isolation des combles perdus	20/10/2023

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE BESANCON
ESPACE VALENTIN EST
VALPARC
10, RUE DE FRANCHE COMTE
25480 ECOLE VALENTIN

Version 01-2024

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.